



No participant :
 (à compléter par l'IFAGE)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX EXAMENS LRDBHD

conduisant à l'obtention du diplôme complet ou partiel prévu par la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement du 19 mars 2015 (LRDBHD) et son règlement d'exécution du 16 décembre 2020 (RRDBHD)

226^{ème} session du 6-7 mai & 12-13 mai 2023 (inscriptions jusqu'au 17 mars 2023)

Ecrire lisiblement

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Nom(s) de famille (idem pièce d'identité)	Nom de jeune fille	Prénom(s)
Adresse et numéro (indiquer le logeur éventuel)		NPA	Localité
Centre de formation (pour le diplôme)		Téléphone (fixe et/ou portable)	Email
Nationalité ou origine		Date de naissance	Permis de séjour (type et échéance)

Tentative n°	<input type="checkbox"/> Inscription pour le DIPLÔME COMPLET	<input type="checkbox"/> Inscription pour le DIPLÔME PARTIEL
<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	Emolument : 500 CHF Désinscription possible avant le 17.03.2023 Passé ce délai l'emolument n'est pas remboursé, même en cas d'absence justifiée.	Emolument : 400 CHF Désinscription possible avant le 17.03.2023 Passé ce délai l'emolument n'est pas remboursé, même en cas d'absence justifiée.
Si tentatives No.2 ou 3	Date tentative No.1 :	Date tentative No.2 :

A) PIÈCES A PRODUIRE OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION

- Pour les ressortissants suisses ou d'un Etat auquel s'applique l'Accord sur la libre circulation des personnes (UE-28/AELE) : **Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité** (recto-verso).
- Pour les ressortissants d'autres Etats étrangers : **Copie du passeport et d'une autorisation de travail ou de séjour en cours de validité** (les deux documents en recto-verso).
- En cas d'inscription après un échec lors d'une précédente session**, tous les procès-verbaux des notes des sessions concernées.

B) EN CAS DE DISPENSE

- Formulaire de demande annexé Demande déjà déposée et en cours de traitement
 - Dispense(s) approuvée(s) par le service de police du commerce : **joindre une copie de la décision**
- Toute demande de dispense doit être déposée **au plus tard le 17.03.2023** via le formulaire prévu à cet effet*

C) REMARQUES IMPORTANTES

- Désinscription possible en présentant un courrier de renonciation à la réception de l'IFAGE **jusqu'au 17.03.2023**, au plus tard. Passé ce délai et sans justificatif valable, l'absence sera considérée comme un échec.
- Les examens sont libellés sous forme écrite et rédigés uniquement en langue française.
- Les candidats bénéficient de 3 tentatives maximum pour obtenir le diplôme complet ou partiel.
- Les candidats qui échouent à leur 1^{ère} tentative disposent ensuite de 2 tentatives supplémentaires dans un délai maximum de 6 sessions consécutives, à compter de la 1^{ère} session d'examens échouée (article 27 al. 1 RRDBHD).
- L'admission d'un candidat aux examens ne préjuge en rien des conditions requises pour obtenir l'autorisation d'exploiter un établissement (articles 9 à 11 LRDBHD).

<u>Lu et approuvé,</u> signature du candidat :	Genève, le (date) :	Méthode de paiement : <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Carte bancaire	Prix : <input type="checkbox"/> Complet CHF 500.00 <input type="checkbox"/> Partiel CHF 400.00
---	---------------------	--	--